



Faut-il garder ses bulletins de salaire une fois à la retraite ?

 10/11/2021

Les bulletins de salaire (ou fiches de paie) vous permettent de corriger d'éventuelles erreurs et oublis de périodes de travail dans le calcul de votre retraite. Si vous êtes retraité, cela signifie que le calcul de votre pension a déjà été réalisé. Vous pouvez donc jeter ces documents à la poubelle... sauf si vous êtes en désaccord sur le montant de la pension que vous percevez.

À quoi servent les fiches de paie ?

Le calcul de votre retraite se fonde en partie sur vos trimestres cotisés. Il arrive que certains trimestres soient oubliés ou mal intégrés dans le calcul de votre pension. Les bulletins de salaire sont alors des preuves qui vous permettent de rectifier les erreurs de calcul auprès de votre(vos) caisse(s) de retraite.

Les erreurs de calculs ne sont pas rares. En 2020, la Cour des comptes relève qu'un dossier de retraite sur 6 comporte une anomalie. C'est pourquoi il est important de bien comprendre et vérifier son [relevé de situation individuelle](#) (RIS), qui estime vos droits à la retraite et que vous recevez tous les 5 ans à partir de vos 35 ans.

Les fiches de paie suffisent-elles pour vérifier vos droits à la retraite ?

En comparant les informations de vos fiches de paie avec les informations du RIS, vous pouvez repérer d'éventuelles erreurs dans le calcul de votre retraite. Cependant, les fiches de paie ne sont pas les seuls documents importants.

D'autres justificatifs peuvent vous aider à apporter les preuves nécessaires à la reconnaissance de vos droits : attestation chômage, certificat médical pour handicap, arrêt maladie, etc. Il est donc tout aussi important d'avoir ces documents lorsque vous étudiez votre RIS.

Dans quelles situations faut-il garder ses fiches de paie à la retraite ?

Combien de temps devez-vous garder vos fiches de paie à la retraite ? Dans la plupart des cas, vous pouvez jeter vos bulletins de salaire après la liquidation de votre retraite. Cependant, lorsque vous êtes retraité, avoir à disposition vos fiches de paie peut être utile si :

- vous êtes en [désaccord](#) avec le montant de la pension que vous percevez ;
- vous souhaitez vérifier minutieusement vos droits.

En effet, même si vous avez déjà liquidé votre retraite, il est parfois possible d'obtenir une révision.

Si vous n'avez plus vos fiches de paie, vous pouvez les demander auprès de votre ancien employeur.

[Je ne retrouve pas mes bulletins de salaire pour ma retraite. Est-ce grave ?](#)